

# Genève

Autor(en): **Grandjean, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **50/1959 (1959)**

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-114734>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Genève

### Département

La législation genevoise mise à jour a paru ; un des volumes concerne l'instruction publique ; dans un autre figurent les lois et règlements du département relatifs à la législation sociale. Montée sur anneaux mobiles, elle peut être facilement modifiée et complétée ; une page s'imprime et s'encarte en cas de changements. Les textes seront complets, sans renvois à de multiples annexes.

La commission qui étudie le problème des bourses et subsides pour les élèves des écoles secondaires et les étudiants de l'Université a fait une série de propositions pour mise en vigueur immédiate, en attendant d'adopter ses conclusions finales. La propagande en faveur des études et l'information des parents commenceraient déjà dans les degrés moyens de l'école primaire. Dans chaque école secondaire une commission, après s'être mise en rapport personnel avec les élèves, examinerait les cas. La bourse serait accordée pour la série des études, et non plus pour une année, à la suite de laquelle une nouvelle demande doit être adressée au département. La liaison existerait entre les commissions secondaires et celle de l'Université ; les cas de boursiers seraient transmis des unes à la dernière.

La loi cantonale sur la formation professionnelle, en discussion depuis une dizaine d'années, a été votée par le Grand Conseil, le 4 juillet 1959. Les progrès introduits par l'adoption de mesures provisoires pourront ainsi être réalisés et développés : le rôle des nouvelles commissions d'apprentissage, dont les membres forment les commissions des écoles professionnelles et complémentaires professionnelles, est important ; il s'est déjà révélé fort utile. Le service de la formation professionnelle du Département du commerce, de l'industrie et du travail agit en liaison étroite avec le Département de l'instruction publique et, tout particulièrement, avec la direction de l'enseignement secondaire (qui comprend l'enseignement professionnel).

L'École d'études sociales a introduit, avec l'accord du département, un programme de formation des travailleurs sociaux, qui permettra de perfectionner les employés déjà en fonction dans divers services.

Le département s'est associé au vingt-cinquième anniversaire de la radio scolaire, qui est entrée dans les mœurs, surtout dans l'enseignement primaire ; dans l'enseignement secondaire, à cause de la spécialisation des maîtres et de l'horaire rigide, il est plus difficile d'en retirer tout le profit, indiscutable, que l'enseignement pourrait espérer.

Les deux émissions scolaires d'essai de la télévision suisse, programme romand, ont été suivies par des classes primaires et secondaires. Comme toujours, un moyen d'enseignement nouveau n'emporte pas d'emblée l'adhésion unanime. Mais il nous paraît nécessaire que d'autres essais aient lieu, peut-être dans le domaine de l'enseignement professionnel ou de l'éducation nationale, où la télévision peut fournir des informations uniques.

Madame Marguerite Fert a été nommée directrice du service médico-pédagogique et le professeur Etienne Fernex, directeur de la clinique dentaire de la jeunesse.

### Enseignement primaire

Une modification de la loi sur l'instruction publique a supprimé dix des onze classes de 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> primaires rurales, à l'exception de celle de La Plaine qui subsistera si l'effectif des élèves reste suffisant. Ces classes intercommunales faisaient une place dans leur programme à des enseignements en rapport avec l'agriculture ; ceux-ci ne répondaient plus à un besoin, la population des communes rurales se composant toujours plus de personnes dont le domicile professionnel est en ville. Les moyens de transport rendent d'ailleurs souvent plus faciles les déplacements vers Genève que vers une autre localité. Le nombre des élèves de 13 à 15 ans habitant la campagne est de 865 dont 782 suivent déjà les écoles secondaires en ville ; les 83 autres seront transférés — à l'exception de ceux de La Plaine — dans l'enseignement secondaire ou dans les huitièmes et neuvièmes primaires urbaines.

La mise en application du plan d'études requiert beaucoup d'attention : en particulier l'enseignement des travaux manuels a dû être organisé pour qu'il soit conforme au but assigné.

Le public doit être bien informé de ce que font les enfants à l'école, leurs récits étant parfois singulièrement vagues et sujets à caution. Aussi, la direction de l'enseignement a-t-elle proposé d'organiser une série d'expositions annuelles. Cette année, la première a eu lieu à l'école Geisendorf ; elle était consacrée à « notre école enfantine ». Une partie rétrospective (bancs, mobilier, manuels, moyens d'enseignement) permettait une comparaison impressionnante entre les anciennes méthodes et les nouvelles. On pouvait se rendre compte de la vanité de certaines déclarations qu'on entend parfois encore : « De mon temps, on travaillait, maintenant on joue à l'école », ou « on enseignait l'alphabet, maintenant on ne l'enseigne plus ». La presse et le public ont répondu avec empressement et intérêt aux vœux des organisateurs.

Un numéro spécial du Bulletin officiel de l'enseignement primaire (septembre 1958) a paru sous le titre : « L'école et la famille, une collaboration ». Une couverture spéciale, moins rébarbative que l'ordinaire, des textes vivants dus à des membres du corps enseignant ont exposé diverses expériences de collaboration avec les familles.

L'Union des instituteurs, poursuivant une action entreprise l'année précédente avec les associations patronales, a noué des relations avec les milieux syndicaux. Là aussi, il y a des contacts dont non seulement l'école, mais aussi le public, peuvent bénéficier et qui contribuent à faire connaître des questions souvent méconnues.

Cette même Union, prenant position dans le problème du recrutement du corps enseignant primaire — toujours insuffisant — a organisé une conférence de presse pour exposer l'intérêt et les satisfactions qu'offrent les carrières de pédagogues. Ce fut l'occasion de combattre le préjugé tenace selon lequel le concours d'admission est d'une difficulté effrayante. Ce sont là autant de témoignages de l'intérêt agissant des membres du corps enseignant en faveur de leur école et de leur carrière.

Une autre décision des instituteurs est à mentionner : avant guerre de fâcheuses dissensions avaient provoqué une scission dans le corps enseignant. Cette année, l'Union des instituteurs et le Syndicat de l'enseignement ont décidé de s'unir dans leur action corporative et pédagogique. Le département ne peut que se réjouir de cette entente.

Le règlement de l'enseignement primaire, qui datait de 1936 et qui avait été modifié sur plusieurs points, a été mis à jour.

Un règlement concernant les maîtresses et maîtres spéciaux a été adopté.

Une action spéciale a été entreprise en faveur de la bonne littérature enfantine, ce qui est le meilleur moyen de combattre la mauvaise. Grâce à un gros effort de propagande dans toutes les écoles primaires, la vente des brochures de l'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse a été de 14 209 exemplaires, en 1958, soit 4737 de plus qu'en 1957.

M. André Grillet est devenu inspecteur des classes spéciales. Pour remplacer M. Georges Chapot, démissionnaire après une longue carrière, M. Michel Rappo, quittant l'enseignement secondaire, a été nommé inspecteur de dessin. M. Lucien Dunand a dû réduire son nombre d'heures secondaires, pour prendre l'inspection de l'enseignement des travaux manuels. Mme Anne Lise Jotterand a démissionné de ses fonctions d'inspectrice des écoles enfantines, pour se consacrer à sa famille ; elle a été remplacée par Mlle Fernande Schnyder.

Plusieurs bâtiments d'école ont été inaugurés : au chemin de Roches (Ville de Genève) et dans les communes de Thônex et d'Aire-la-Ville.

La direction générale des chemins de fer fédéraux a tenu à associer les élèves à la mise en service de la locomotive « Genève ». Ce sont ceux des septièmes primaires qui ont été choisis. Accompagnés de graves « officiels », souriants pour la circonstance, de leurs maîtres et maîtresses, ils ont été de Genève à Brigue, de Brigue à Berne, où une charmante réception était organisée et une visite de la ville en compagnie de nombreux élèves bernois. Une belle journée qui fut aussi, grâce aux explications données par les hauts-parleurs, une vivante leçon de géographie.

### Enseignement secondaire

L'effectif des élèves continue à augmenter ; il est de 10 500 environ, dont 2000 à l'École supérieure de jeunes filles, 1500 au Collège, 1000 au Collège moderne. L'École supérieure technique voit ses élèves se multiplier à un rythme accéléré : ils étaient 623 en 1958-1959 ; ils seront 840 à la rentrée de septembre. Le Technicum du soir, qui a admis pour sa première année 57 des 97 candidats inscrits, en aura 100 dès septembre.

La stabilisation des effectifs, escomptée pour 1964, ne se réalisera pas. En effet, les naissances, ces trois dernières années, ont été plus nombreuses que jamais et l'immigration contribue toujours à accroître la population. C'est dire que les plans de reconstruction des écoles secondaires devront être revus et augmentés, si l'on ne veut pas se trouver de nouveau dans une situation inconfortable et dans l'obligation de multiplier les constructions provisoires.

Une nouvelle série de pavillons — 18 classes — édifiés pour le Collège, à la Gradelle, étaient prêts pour la rentrée de septembre 1959. L'École



supérieure de jeunes filles va occuper les pavillons de la place Sturm — 9 classes — cédés par le Collège. L'agrandissement de l'Ecole de mécanique sera terminé à fin août. Le nouveau bâtiment de l'Ecole supérieure technique est en construction ; son équipement continue à intéresser des associations et maisons : l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie, à Zurich, a donné Fr. 50 000.— ; la Fondation Hans Wilsdorf, à Genève, 20 000 francs ; Albiswerk AG, à Zurich, Fr. 5000.— ; etc. On apprécie les besoins en locaux et ateliers du futur bâtiment de l'Ecole complémentaire professionnelle. Le programme des travaux pour les autres écoles secondaires — non plus des pavillons, provisoires et coûteux — se précise ; bientôt le projet et les devis seront présentés aux autorités.

A l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire du Collège de Genève, le bâtiment central a été restauré très heureusement : le clocheton ajouté au XIX<sup>e</sup> siècle a disparu, le toit a retrouvé sa belle ordonnance ancienne et protège de nouveau le double escalier monumental. La petite fontaine où d'innombrables générations ont bu, tout en « giclant » le voisin, a fait place à une vasque, surmontée de la chouette d'Athéna, don de l'Association des anciens collégiens.

Plusieurs directeurs ont atteint la limite d'âge et ont été fêtés par le département, leurs collègues, les maîtres et les élèves. M. Maurice Chevallier sera remplacé, à la tête de l'Ecole supérieure de jeunes filles, par M. Jean-Paul Extermann, qui était momentanément adjoint à la direction de l'enseignement secondaire. M. Ernest Baud cède la direction de l'Ecole supérieure de commerce à M. Louis Meier. M. Paul Zimmermann, qui assurait l'interim de M. Extermann au Collège moderne, est nommé directeur. En août 1958, M. Charles Pasche, doyen de l'Ecole de mécanique, est décédé après une pénible maladie. M. Robert Schenkel a été chargé du décanat du nouveau Technicum du soir. Mme Marcelle Cottier-Roussy assure le décanat des classes de la campagne Cayla. M. Emile Candaux laisse le décanat des classes de Rigot à M. Robert Jaquet et prendra celui de la Gradelle. Mlle Cornu, bibliothécaire des diverses écoles secondaires, passant à la bibliothèque de la Faculté de médecine, est remplacée par Mme Jacqueline Clerc-Chaissant.

Parmi les modifications de programme, il y a lieu de signaler qu'à l'Ecole supérieure de jeunes filles, le cours d'initiation à la physique et à la chimie sera désormais donné dans toutes les quatrièmes (sauf en 4<sup>e</sup> scientifique, qui a déjà un enseignement plus complet).

Le plan d'études des écoles préparant à la maturité répartissait la matière du cours d'histoire de façon que, dans la classe supérieure, l'époque tout à fait contemporaine et l'éducation civique seraient traitées. Le programme est une chose, la réalité semble être autre ; aussi une nouvelle adaptation consacre-t-elle plus de temps aux questions d'actualité, en particulier en matière d'éducation nationale. Il est inconcevable que des élèves ne sachent presque rien des problèmes du monde contemporain. On peut d'ailleurs se demander si on ne fait pas des généralisations hâtives. Un cancre n'est pas représentatif d'un enseignement, malgré ce que certains croient. Parce que nos élèves montrent à l'occasion une information meilleure qu'on ne le prétend. Et en voici les preuves : c'est l'intérêt qu'a suscité dans toutes les écoles le concours — sur des

sujets politiques et sociaux — organisé à la demande de l'Association des commis de Genève ; c'est celui du concours sur les Nations Unies et les organisations internationales ; c'est le succès d'élèves genevois dans le concours, organisé pour la première fois à Fribourg, Lausanne et Genève, à l'occasion de la Journée européenne des écoles (les deux premiers prix décernés à des Suisses par le jury international le sont à un élève de notre Collège et de notre Ecole supérieure de commerce). C'est encore l'intérêt soutenu avec lequel ont été écoutées, au Collège et à l'Ecole supérieure de jeunes filles, les conférences sur Henry Dunant et le centenaire de la Croix-Rouge. C'est enfin le souvenir vivace que rapportent les élèves des classes du Collège qui, année après année, vont à des rencontres internationales au Sonnenberg (Allemagne fédérale) ; cette année le thème choisi était « problèmes du monde actuel ».

Une autre manifestation prouve aussi que nos élèves ne sont pas aussi mal préparés qu'on veut bien le dire. Dans un concours de la télévision française, quatre collégiens genevois ont d'abord éliminé des lycéens français, puis ont obtenu, en finale, le second rang. Et leur facilité d'expression ne le cédait en rien à celle de leurs concurrents.

Les programmes des métiers enseignés à l'Ecole complémentaire professionnelle sont en cours de révision. Les nouvelles commissions d'apprentissage rendent des services importants dans ce travail.

Comme ces dernières années des élèves admis se sont révélés trop faibles pour suivre avec profit l'enseignement. Au Collège, en septième, ils ont été dispensés du latin et ont dû, à la place, suivre des cours pour être préparés, non pas à rester au Collège, mais à entrer au Collège moderne. Dans cette dernière école, les élèves les plus faibles ont été groupés dans une classe à programme spécial, consistant avant tout dans une révision des notions de français et d'arithmétique. A l'école supérieure technique, une classe a réuni les élèves qui, après l'essai réglementaire, ne pouvaient rester en première.

A l'Ecole complémentaire professionnelle, où les apprentis entrent après avoir terminé leur scolarité obligatoire dans des degrés différents, des cours dits de rattrapage, avec classes mobiles, ont été ouverts.

En attendant une réorganisation, qui permettrait une meilleure orientation des élèves entre les types de classe, le Collège moderne répartira, à l'essai, les écoliers des deuxièmes années : d'une part ceux qui comptent poursuivre leurs études après cette classe et qui s'en montrent capables, d'autre part ceux qui terminent leur scolarité.

Une exposition de dessins d'élèves de toutes les écoles secondaires, organisée au Musée d'art et d'histoire par les maîtres de dessin sous le patronage du département, et avec l'appui de la Ville de Genève, a démontré les grands progrès réalisés dans cet enseignement.

Les concerts traditionnels du groupe « Arva » et du « Convivium musicum » ont réuni les élèves des diverses écoles. Radio-Genève a offert un concert symphonique de l'Orchestre de la Suisse romande, sous la direction de M. Roger Vuataz ; le programme était composé de la première partie de l'art de la fugue, de Jean-Sébastien Bach. Lors des « promotions » du Collège, un nouvel orchestre de collégiens, dirigé par M. Jacques Guyonnet, s'est produit.

Des écoles ont monté des spectacles : pour le IV<sup>e</sup> centenaire du Collège, la « croisière du chronobus » de Jean Artus a lié des scènes d'Aristophane, de Plaute, de Goldoni, de Shakespeare et de Goethe, jouées dans le texte original. La représentation se terminait par le Sicilien, de Molière, pour lequel les élèves du Conservatoire prêtaient leur concours. Le succès a été tel que ce spectacle a dû être donné à de nombreuses reprises, après la première du 4 novembre 1958. Les « épreuves » trimestrielles ont seules mis fin à cette fièvre théâtrale. Mais les collégiens, mis en goût, ont spontanément préparé pour juin 1959 des représentations de Phormion, de Térence. Des classes de l'école supérieure de jeunes filles, du Collège moderne ont aussi donné des soirées intéressantes. Les élèves ont aussi pu assister à des représentations théâtrales de qualité : les collégiens de la Whitegift School, sous le patronage du département et des maîtres d'anglais, ont franchi la Manche pour jouer Macbeth devant leurs condisciples genevois. L'Université a offert gracieusement aux élèves des places aux représentations de Cnémon le Misanthrope, la seule pièce complète de Ménandre, traduite par M. Victor Martin, d'après un manuscrit de la collection Bodmer, et jouée par le Théâtre de Carouge. La nombreuse fréquentation de toutes ces représentations contraste avec celle des spectacles donnés il y a deux ans, à l'intention des élèves, après un référendum qui avait précisé les détails d'organisation, le choix des pièces et des auteurs : cette expérience coûteuse avait été un échec.

La Ville de Genève a eu la générosité de remettre une série d'ouvrages comme prix dans les diverses écoles secondaires. Cela a permis d'enrichir la valeur des prix déjà existants, ou d'en accorder de nouveaux.

M. Robert Hentsch a complété le capital du prix, créé par son aïeul, donné aux élèves des sections du Collège qui ont obtenu la meilleure moyenne de français en 2<sup>e</sup> et en 1<sup>re</sup> et à l'examen de maturité.

Les anciens étudiants grecs des universités suisses se souviennent de la Suisse avec affection et reconnaissance ; ils ont constitué un prix de grec, qui a été décerné pour la première fois et c'est un collégien de Genève qui en a bénéficié. L'année prochaine, un autre gymnase le délivrera.

### Enseignement supérieur

L'Université, au semestre d'hiver 1958-1959, était fréquentée par 3141 étudiants, 560 Genevois, 728 confédérés et 1853 étrangers, et 686 auditeurs, soit au total 3827 élèves. Rappelons qu'en 1938-1939, les étudiants étaient au nombre de 1167 (337 Genevois, 351 confédérés, 479 étrangers).

Plusieurs décès sont à déplorer. M. Waldemar Deonna, professeur honoraire, est décédé le 3 mai 1959, M. B.P.G. Hochreutiner, ancien professeur extraordinaire de botanique systématique, le 29 janvier 1959. M. Max Robert Schaffroth, qui venait d'être nommé par appel professeur ordinaire de physique théorique et qui n'avait pas encore commencé son enseignement, a été victime d'un accident d'aviation en Australie. Les instituts annexes ont perdu : Mme Marguerite Loosli-Usteri, chargée de cours à l'Institut des sciences de l'éducation, M. Manuel Altamiras,



maître à l'École d'interprètes, M. Edouard Junod, maître au Séminaire de français moderne.

Les nouveaux professeurs ordinaires qui ont été nommés sont MM. Julian de Ajuriaguerra — par appel — (psychiatrie), Robert Regamey — par appel — (microbiologie spéciale) et M. Charles Rouillier (histologie normale et embryologie).

Plusieurs professeurs extraordinaires sont devenus professeurs ordinaires en cours de l'exercice : MM. Marcel Golay (astronomie), William Geisendorf (policlinique obstétricale et gynécologique), Denys Monnier (chimie analytique spéciale) et Roger Girod (sociologie).

Les nouveaux professeurs extraordinaires sont MM. Jacques Freymond (histoire des relations internationales contemporaines à la Faculté des lettres), Paul Boymond (pharmacie galénique spéciale), Edouard Kellenberger (biophysique), Charles-Albert Baud (stomatologie normale organogénique), Antoine van der Wyk (chimie des colloïdes et thermodynamique chimique), Jean Meynaud (sciences politiques), David Klein (génétique humaine) et Paul Rossier (mathématiques générales).

Des chargés de cours viennent renforcer le corps professoral, ce sont MM. André Haefliger (topologie), Michel Kervaire (topologie algébrique), Vassili Kiortsis (zoologie systématique), Jean-Blaise Grize (logique mathématique), Paul Rousset (civilisation du moyen âge), Hans Schweizer (allemand), Aldo Dami (géographie historique et politique), Herbert Schönle (droit commercial allemand), Adolphe Perrot (orthopédie infantile) et Charles Durand (psychologie médicale).

Le Grand Conseil a voté une modification de la loi sur l'instruction publique accordant aux privat-docents la totalité des taxes des étudiants et auditeurs inscrits à leurs cours.

Les nouveaux services opératoires de la clinique universitaire de chirurgie ont été inaugurés le 13 décembre 1958. Les bâtiments de la clinique de pédiatrie et de l'hôpital No 2 ont été édifiés ; les installations intérieures commencent. On a aussi entrepris les travaux de la seconde étape de la reconstruction de l'hôpital, dont la centrale thermique s'achève.

### **Le quatrième centenaire du Collège et de l'Université**

A plusieurs reprises, il a été question du IV<sup>e</sup> centenaire du Collège de Genève ; mais une vue d'ensemble de la célébration de cet anniversaire, qui est aussi celui de l'Université, est indispensable. Deux chartes universitaires en 1365 et vers 1418 n'avaient pas été suivies d'exécution, pour des raisons politiques surtout. Les conseils de la République réformée, à l'instigation de Calvin, admirent la création d'un nouveau collège, avec « schola privata » et « schola publica ». C'est l'origine du Collège et de l'Université actuels. Le 4 novembre 1558, le Collège occupait ses nouveaux locaux ; quatre cents ans après, les collégiens ont fêté cette date, les plus jeunes dans la cour, les plus grands à l'aula de l'Université. Le bâtiment central avait été réparé ; les archives triées et exposées, les laboratoires très modernes ouverts au public, et la « croisière du Chronobus » a pris le départ.

Les 31 mai, 1<sup>er</sup>, 2 et 3 juin 1959, un jubilé calvinien — organisé par un comité spécial — a rappelé le 450<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de



Calvin. Il a inauguré la série des fêtes universitaires, qui lui ont fait directement suite et qui ont été précédées par des cultes et offices solennels. Le 4 juin, ce fut la première séance académique ; les délégués de centaines d'universités et institutions savantes, représentant les cinq continents, sont montés en cortège à la cathédrale ; le public eut le rare spectacle de tous ces professeurs en toges aux couleurs éclatantes. Le Conseil d'Etat le reçut sur le parvis et la séance commémora la date du 15 juin 1559 et marqua la reconnaissance de la cité aux créateurs des institutions scolaires. Des déjeuners, dans cinq hôtels, furent offerts par le Conseil d'Etat aux invités. Un vitrail fut offert par les universités et hautes écoles suisses et un livre de mélanges par les délégués italiens. Les étudiants furent invités à dîner. La soirée se termina par un concert de l'orchestre de la Suisse romande et par le spectacle « Son et lumière », devant le monument de la Réformation. Le 5 juin, un colloque fournit l'occasion aux étudiants de donner leur opinion sur le sujet « L'Université de Genève remplit-elle sa mission vis-à-vis des étudiants ? Sa responsabilité à l'égard de ses hôtes étrangers ». La Société académique offrit une garden-party aux invités. Une représentation de Cnémon le Misanthrope fut réservée aux étudiants. La journée s'acheva sur le dîner de l'Université et des anciens étudiants. Lors de la seconde séance académique, au Victoria Hall, le 6 juin, vingt-quatre doctorats h. c. furent conférés ; puis les délégués des universités remirent des adresses. Le président de la Conférence des recteurs suisses et M. Jean Sarrailh, recteur de l'Université de Paris, prononcèrent des allocutions. On posa la première pierre de la cité universitaire pour laquelle des fonds sont recueillis. Le soir eut lieu un cortège aux flambeaux, puis le bal des étudiants. Une série de conférences, données les jours précédents par d'anciens étudiants de Genève, ont remporté un vif succès. Des visites de laboratoires et instituts avaient été organisées.

Le dimanche 7 juin, le Collège termina la série des festivités : des cultes et offices précédèrent la séance solennelle à la cathédrale. Un déjeuner réunit les collégiens anciens et actuels dans la cour et sur la promenade Saint-Antoine. L'après-midi, les élèves participèrent à des jeux et à des concours sportifs.

Une série de publications virent ou verront le jour à l'occasion du 4<sup>e</sup> centenaire : la grande *Histoire de l'Université*, du regretté Charles Borgeaud, a été continuée par Paul-E. Martin ; *l'Histoire des facultés*, sous la direction du même, le *Livre du Recteur de l'Académie de Genève 1559-1878*, publié par Sven Stelling-Michaud ; *L'Université de Genève, 1559-1959, quatre siècles d'histoire*, par Paul F. Geisendorf ; *Le Collège de Genève 1559-1959*, sous la direction de Robert Wiblé et une série d'autres publications que la place restreinte ne nous permet pas d'énumérer.

\* \* \*

La XXII<sup>e</sup> Conférence internationale de l'instruction publique, convoquée par l'UNESCO et le BIE, a siégé à Genève du 6 au 15 juillet 1959. Une vingtaine de ministres et de vice-ministres de l'instruction publique dirigeaient les délégations, qui sont chaque année plus nombreuses ; ce sont vraiment des assises mondiales. Outre les rapports sur le mouvement éducatif pendant la dernière année scolaire, qui paraissent dans

l'Annuaire international de l'éducation, l'ordre du jour comportait l'étude de l'élaboration, du choix et de l'utilisation des manuels dans les écoles primaires, ainsi que celle des mesures destinées à faciliter la formation des cadres techniques et scientifiques. Le stand suisse, organisé par la conférence des directeurs des technicums suisses, était consacré à ce dernier objet d'actualité brûlante ; nos écoles techniques du degré secondaire et supérieur y étaient représentées. Le trentième anniversaire de la fondation du Bureau international d'éducation a été célébré ; ses fondateurs et ses artisans furent fêtés comme il le convenait.

Henri GRANDJEAN

*Secrétaire général du Département de l'instruction publique et directeur de l'enseignement secondaire.*

## Grisons

(Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année scolaire précédente)

### A. ORGANISATION SCOLAIRE.

Au printemps 1958, les travaux préparatoires de la loi sur les prêts aux étudiants et les bourses d'études du Canton des Grisons furent menés à bonne fin. Le projet put être soumis au Grand Conseil à la session de mai et le débat sur l'entrée en matière achevé ; la discussion des articles eut lieu dans la session d'automne. Le Grand Conseil a décidé à l'unanimité de soumettre la loi au peuple le 24 novembre 1958. Les travaux d'élaboration de la nouvelle loi sur l'école populaire ont été poursuivis.

Le Grand Conseil a admis la proposition d'une contribution de 140 000 francs pour la construction à Saint-Gall d'une école de la Suisse orientale pour enfants à la vue déficiente (Sehschule : Pleoptik- und Orthopedikschule) et le peuple l'a acceptée le 7 septembre 1958 par 10 252 oui contre 4496 non. Ensuite, le Grand Conseil a accordé le 23 mai au Comité cantonal pour la « Saffa » une garantie de déficit de 8000 francs. En outre, se basant sur l'art. 6 de la loi sur les traitements des maîtres de l'école populaire dans le canton des Grisons, le Grand Conseil a décidé dans sa session d'automne une allocation de renchérissement de 3 %.

Pour l'année scolaire 1958-1959 encore, il n'a pas été possible de pourvoir tous les postes vacants par des maîtres diplômés. 18 écoles (11) ont dû être tenues, probablement pour l'année entière, par des élèves de dernière année de l'Ecole normale.

### B. ECOLES POPULAIRES.

#### 1. Subventions, cours de formation des maîtres, caisse d'assurance des maîtres, dépenses pour les écoles.

a) *Enseignement des travaux manuels aux garçons.* Le crédit de 9000 francs (8000) accordé à cet effet a permis de donner à chacun des 154 cours organisés un subside de 57 francs (146 cours et 55 francs).

b) *Subventions cantonales aux écoles populaires.* En application de l'art. 35 de la loi du 8 septembre 1957 sur les traitements des maîtres,